



Frais de franchise répercutés sur locataire

Par **tootanka**, le **03/11/2010** à **15:49**

Bonjour,

nous sommes locataires d'une maison. Lors d'un coup de vent, le store a été endommagé. La réponse de notre assurance a été que ce qui concernait les stores était à la charge du propriétaire. L'assurance du propriétaire a donc pris en charge les travaux de réparation. Maintenant, le propriétaire, via l'agence immobilière, veut nous faire payer la franchise. En a t'il le droit?

Merci

Par **aliren27**, le **04/11/2010** à **10:29**

Bonjour,

non, les franchises des assurances des propriétaires ne sont pas récupérables sur les locataires.

cordialement

Par **aie mac**, le **04/11/2010** à **13:10**

bonjour

les franchises des contrats des bailleurs ne seraient éventuellement récupérables auprès du locataire que si celui-ci était responsable du dommage en cause.

tel n'est pas le cas ici où le locataire s'exonère de sa responsabilité par le fait extérieur.